

La mise à disposition d'instruments aux élèves évolue. Le Conservatoire à rayonnement départemental propose aujourd'hui des prêts sur la base de tarifs annuels et trimestriels.

Lors du Conseil Communautaire du 8 juillet 2021, le conseil communautaire a décidé d'actualiser et simplifier ces prix tout en améliorant le service. La nouvelle grille intègre en effet de nouveaux instruments comme la guitare électrique (selon la délibération n°CC_2021-07-08_30 du 15/07/2021).

La location d'un instrument de musique entraîne la signature d'une mise à disposition.

Tarif de la mise à disposition d'un instrument de musique :

Tarif annuel	90,00 €	Convention de mise à disposition annuelle
Tarif trimestre	30,00 €	Convention de mise à disposition temporaire

Voici la liste des instruments loués au conservatoire (dans la limite du stock disponible) :

Alto, clarinette, contrebasse, flûte à bec, flûte traversière, trombone, trompette, viole de gambe, violon, violoncelle, accordéon, basson, cor, harpe, hautbois, saxophone, tuba, guitare électrique + amplificateur, xylophones.